

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Bâtiments • Mobilités • Énergies • Déchets
Biodiversité • Alimentation • Risques naturels



Montpellier
Méditerranée
métropole



Agissons ensemble pour la planète



Sur notre planète, les humains sont fortement touchés et la biodiversité est menacée par le changement climatique. Vous en constatez les effets : pluies intenses et violentes plus fréquentes, intensification des périodes de canicule et de sécheresse. Le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole est particulièrement vulnérable. Il est soumis au risque inondation, au risque incendie. La pollution de l'air menace notre santé. L'exceptionnelle biodiversité de notre territoire est fragilisée, tandis que la ressource en eau se raréfie.

La voie de la transition écologique et solidaire

Notre territoire de vie c'est la Métropole, c'est notre part de planète. C'est dans cet espace, en proximité, où nous vivons et où nous devons agir, individuellement et collectivement. La situation l'impose. Face au dérèglement climatique, nous devons aller plus vite, plus fort. C'est tout le sens de la transition écologique et solidaire dans laquelle la Métropole est engagée. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), notamment, apporte des réponses aux enjeux du territoire et aux besoins des métropolitains. C'est un instrument de justice sociale. À la dénomination officielle - PCAET - nous avons ajouté le «s» de solidaire. Celle-ci se traduit par la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à une alimentation de qualité, la préservation de la santé, un accès équitable à l'eau, le développement de transports publics gratuits.

Adapter le territoire et atténuer son impact sur le climat

Avec la contribution des communes dans leurs propres missions, nous avons deux grands objectifs : atténuer notre impact sur le climat en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique, et adapter le territoire, pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique. Voilà pourquoi notre ambition est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La neutralité carbone a pour principe l'équilibre à assurer entre les émissions de gaz à effet de serre, générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels ou artificiels (bois, forêts...). Ce plan concerne la vie quotidienne : le logement, l'énergie, la biodiversité, l'eau, les déchets, la nature en ville, les déplacements. Un enjeu particulier porte sur les deux-tiers du territoire de zones agricoles ou naturelles. Donc y préserver la biodiversité, y encourager l'agroécologie et accompagner l'installation des agriculteurs sont des objectifs majeurs. L'ensemble de ces actions a un double objectif complémentaire : réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi limiter l'exposition de la population.

Nous souhaitons que la feuille de route tracée par les élus de la Métropole soit largement partagée par les métropolitains, citoyens de la planète Terre. Beaucoup, dans leur famille, leur association, leur entreprise sont engagés dans cette voie. Pour atteindre les objectifs du PCAETs, nous devons conjuguer nos efforts. C'est la condition de la réussite.



Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



Isabelle TOUZARD

Maire de Murviel-lès-Montpellier,
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole,
déléguée à la Transition écologique et solidaire,
Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentaire



SOMMAIRE

Repères

P.4 - La Métropole face à trois enjeux

P.8 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial

P.12 - Écologique, le PCAET est aussi solidaire

P.14 - La Métropole écoresponsable

Orientations

P.16 - Orientation 1 • Pour notre habitat

P.18 - Orientation 2 • Pour tous nos déplacements

P.20 - Orientation 3 • Pour notre consommation d'énergie

P.22 - Orientation 4 • Pour faire face au changement climatique

P.24 - Orientation 5 • Pour nous protéger des risques et des atteintes à notre patrimoine naturel

P.26 - Orientation 6 • La nature dans notre cadre de vie

P.28 - Orientation 7 • L'eau pour nous tous

P.30 - Orientation 8 • Notre contribution active à la réduction des déchets

P.32 - Orientation 9 • Produisons et consommons local

P.35 - Orientation 10 • Le plan climat, l'affaire de toutes les entreprises



REPÈRE

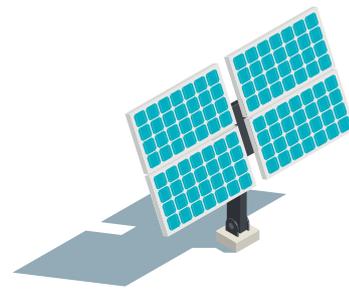
La Métropole

face à trois enjeux :
le **dérèglement climatique**,
la **vulnérabilité du territoire**
et les **changements
énergétiques**

Le diagnostic élaboré pour préparer le Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire dresse l'état des lieux du territoire de la Métropole.



La stratégie du PCAETs et sa réalisation dans un plan d'actions s'appuient sur un examen détaillé et une analyse fine de la situation. Évolution du climat, profil socio-économique du territoire, vulnérabilité de ce territoire et de sa population, problématiques liées aux énergies ont été ainsi passés au crible. Voici quelques unes de ces abondantes données, choisies parce qu'elles concernent directement les habitants.



QUELQUES TRAITS SAILLANTS DE LA MÉTROPOLE

+1%

Augmentation annuelle de la population dans les années à venir

+4500/an

Nombre de nouveaux logements nécessaires

87 000

Nombre de logements antérieurs à 1975, nécessitant l'amélioration de leur performance énergétique

19%

Population sous le seuil de pauvreté (Donnée 2014)

15%

Des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement

TEMPÉRATURES ET PRÉCIPITATIONS EN HAUSSE

Les constats des habitants et les observations scientifiques démontrent l'ampleur du dérèglement climatique dans le territoire de la Métropole.

CES DERNIÈRES ANNÉES

+0,3° Hausse de la température moyenne depuis les années 1980

+10 JOURS Précocité de la période estivale

1 FOIS /AN Épisode de précipitations extrêmes

+6 CM Élévation, en 25 ans, du niveau de la mer

DANS UN AVENIR PLUS OU MOINS PROCHE

+ DE 1,3 À 4,2°
Hausse de la température moyenne d'ici à 2100

+5 À 14 /AN
Nombre de jours de fortes chaleurs



UN TERRITOIRE VULNÉRABLE

DES RISQUES PAR AMPLIFICATION DES PHÉNOMÈNES

- Davantage d'inondations, de plus grande ampleur sur l'ensemble du territoire de la métropole ;
- Fragilisation accrue du littoral, soumis à la submersion marine et à l'érosion ;
- Alternance d'épisodes de fortes pluies et de sécheresse ;
- Intensification du risque de feux de forêts.

DES CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Une biodiversité exceptionnelle, sensible aux évolutions climatiques ;
- Une ressource en eau qui se raréfie et des besoins qui augmentent avec la population ;
- Une activité agricole, au service d'une alimentation abordable pour tous, sensible aux risques liés à l'eau et aux évolutions climatiques ;
- Des entreprises exposées au risque inondation.

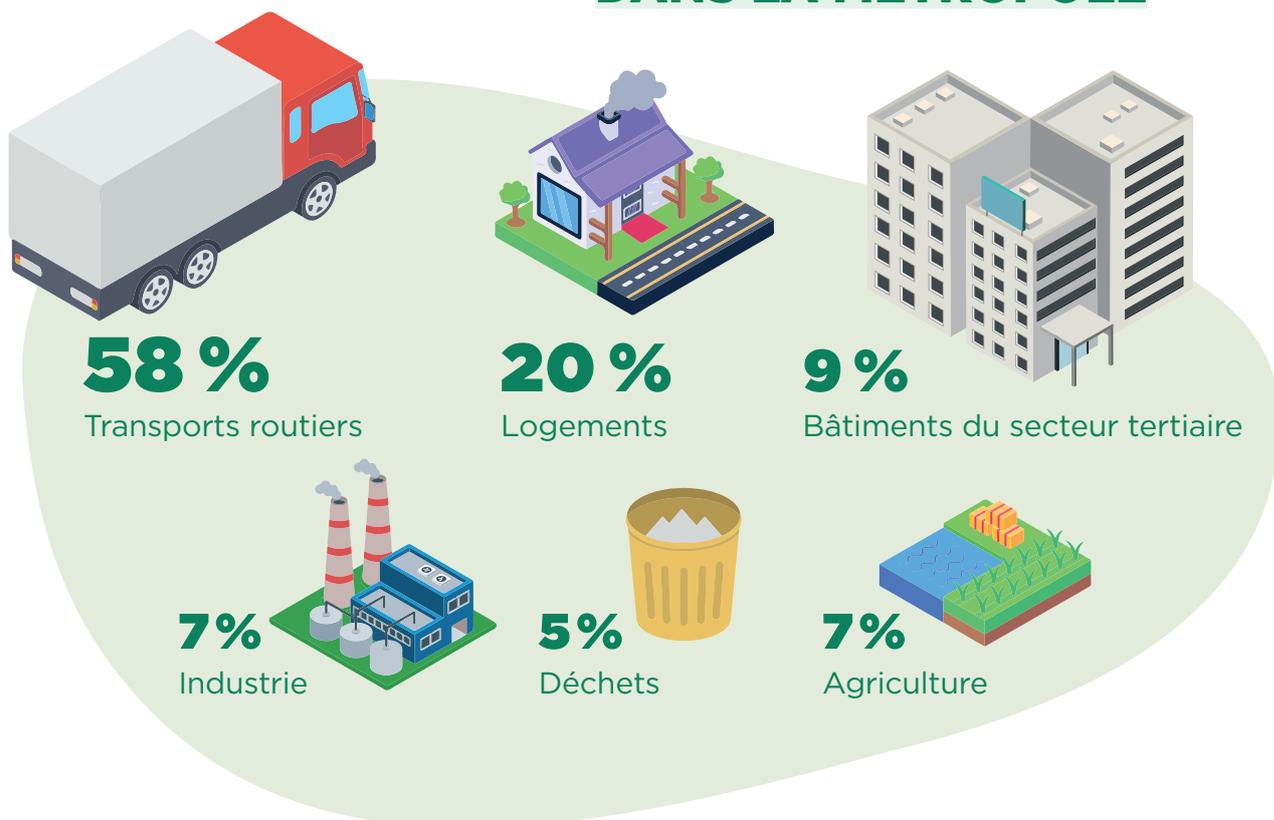
LA POLLUTION DE L'AIR

- 79% des émissions d'oxyde d'azote sont dus au trafic routier ;
- Un territoire fortement touché par la pollution à l'ozone.

LES GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire sont très majoritairement liées à des émissions énergétiques (produits pétroliers et gaz naturel), liées aux secteurs des transports et du bâtiment. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

SOURCES DES GAZ À EFFETS DE SERRE DANS LA MÉTROPOLE



RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION



LES BATIMENTS ET LES TRANSPORTS, PRINCIPAUX CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

- La consommation d'énergie pour les logements et les transports est majoritairement issue des produits pétroliers (54% du bilan énergétique territorial) et de l'électricité (28%), avant le gaz naturel (16%);
- La facture énergétique du territoire est importante. En 2020, elle était de 710 millions d'euros par an soit environ 1 000 € par ménage par an.

LES IMPÉRATIFS DE LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

- La population est fortement exposée à la «précarité énergétique» (difficultés à chauffer son logement à un coût abordable);
- En sus, elle peut aussi être touchée par la précarité énergétique due aux déplacements.

DE FORTES CAPACITÉS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Premiers leviers : la sobriété (moins consommer) et l'efficacité (équipements plus performants);
- La rénovation des logements actuels est déterminante. Elle permet de réduire sa facture d'énergie et donc le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, d'améliorer le confort ressenti et de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- L'évolution des modes de transports et des choix individuels et collectifs est un autre enjeu majeur de réduction de la consommation d'énergie.

UN POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Potentiel d'électricité renouvelable, via le solaire photovoltaïque, le biogaz;
- Gisement de chaleur renouvelable, via la biomasse, la géothermie, la récupération d'énergie, le solaire thermique, le biogaz ;
- L'évolution des motorisations des véhicules vers l'électrique et le biogaz naturel véhicule (BioGNV)

L'IMPORTANCE DES RÉSEAUX EN DEVENIR

- Poursuite du développement des réseaux publics de chaleur et de froid;
- Évolution des réseaux d'électricité et de gaz pour accompagner l'essor des énergies renouvelables.



RENSEIGNEMENTS

Guichet unique : ALEC
(Agence de l'énergie et du climat).

Lire p. 11



REPÈRE

Le Plan **Climat Air Énergie Territorial** : la feuille de route pour la **transition écologique et solidaire**

Un double objectif d'ici à 2026 :
réduire l'empreinte carbone du territoire
et s'adapter au changement climatique.

Le 22 mars 2022, le Conseil métropolitain a arrêté le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETs).

Les élus visent ainsi deux objectifs :

- l'atténuation, afin de **limiter l'impact du territoire sur le climat** en diminuant d'une part les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie, d'autre part, afin de protéger la santé des habitants;
- l'adaptation, pour **réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.**

Cette démarche est obligatoire. Elle prend tout son sens parce qu'elle s'inscrit dans la transition écologique et solidaire, engagement global de Montpellier Méditerranée Métropole. Les communes y contribuent de leur côté, en fonction de leurs propres responsabilités.



SIX DÉFIS

Le PCAETs doit apporter des réponses aux enjeux du territoire, méditerranéen, urbain et péri-urbain, face à six défis socio-économiques :

- Mettre en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation pour faire face à l'urgence climatique ;
- Lutter contre la pollution atmosphérique pour préserver la santé des habitants ;
- Préserver l'exceptionnelle biodiversité du territoire ;
- Protéger les ressources du territoire ;
- Garantir la souveraineté alimentaire ;
- Assurer la souveraineté énergétique.



OBJECTIFS POUR 2050 :

LA NEUTRALITÉ CARBONE

Elle a pour principe l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre, générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels ou artificiels (bois, forêts, ...). Atteindre la neutralité carbone est un impératif pour limiter la hausse des températures.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Un deuxième grand objectif est fixé : l'amélioration sensible de la qualité de l'air.

DIX GRANDES ORIENTATIONS

En cohérence avec les engagements nationaux et internationaux, avec les engagements de l'accord de Paris lors de la COP21 et avec la Loi, la Métropole ambitionne un territoire neutre en carbone à 2050 et la qualité de l'air. Pour y parvenir, il décline sa stratégie 2021-2026 en 10 orientations.

- 1. Rénover massivement les bâtiments** (habitat et tertiaire) et lutter contre la précarité énergétique ;
- 2. Décarboner la mobilité**, préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement ;
- 3. Contribuer à la souveraineté énergétique** et développer les énergies renouvelables ;
- 4. Tendre vers l'objectif «zéro artificialisation nette» à 2040** et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain ;
- 5. Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir**, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages, en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux ;
- 6. Préserver la biodiversité**, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone ;
- 7. Pérenniser la ressource en eau** et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages ;
- 8. Devenir un territoire «ZÉRO DÉCHET» ;**
- 9. Construire le système alimentaire durable** et équitable du territoire ;
- 10. Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique.**



LA QUALITÉ DE L'AIR

Ces dix orientations prennent en compte un des principaux objectifs du PCAETs: améliorer la qualité de l'air. Elles ont une incidence positive dans une série de domaines :

- Réduction des émissions de polluants dues aux modes de chauffage, au trafic routier, au transport de marchandises, à la fabrication de la ville, à l'agriculture ou aux autres activités économiques (Orientations 1, 2, 3, 4, 9, 10) ;
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur (Orientations 1, 2) ;
- Prévention du risque incendie (Orientation 5) ;
- Diminution de l'impact de la pollution atmosphérique en cas de fortes chaleurs (Orientation 6) ;
- Absorption et interception des polluants (Orientation 6).



LA RÉALISATION DES ORIENTATIONS

Ces dix orientations se traduisent concrètement par un programme de 27 actions. > Lire pages suivantes.

La Métropole engage elle-même ses propres actions d'éco-responsabilité. > Lire page 9.

- La réalisation des actions va être mesurée et évaluée par un ensemble d'indicateurs chiffrés.
- Les communes ont leurs propres projets. Elles sont associées à la préparation et la mise en œuvre du PCAETs, ainsi qu'à la sensibilisation des habitants.



HUIT OBJECTIFS POUR NOS ENFANTS

Parmi les objectifs fixés par la Métropole, en voici quelques-uns, au delà du Plan 2021-2026, particulièrement significatifs et fixés pour l'horizon 2050.



90 %

des logements rénovés avec un gain d'énergie de 40 %



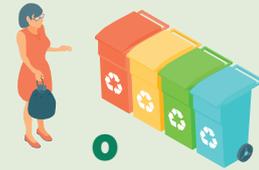
100 %

des parcelles du territoire en agroécologie



Moins de 5 %

des ménages en situation de précarité énergétique, contre 15% en 2019



0

déchet non valorisé ou non recyclé



100 %

des transports en commun décarbonés dès 2030



0

véhicule carboné individuel, grâce à une offre de modes de déplacement alternatifs



44 %

d'énergie renouvelable locale dans la consommation du territoire



100 %

de micropolluants et de microplastiques traités, pour préserver la ressource en eau

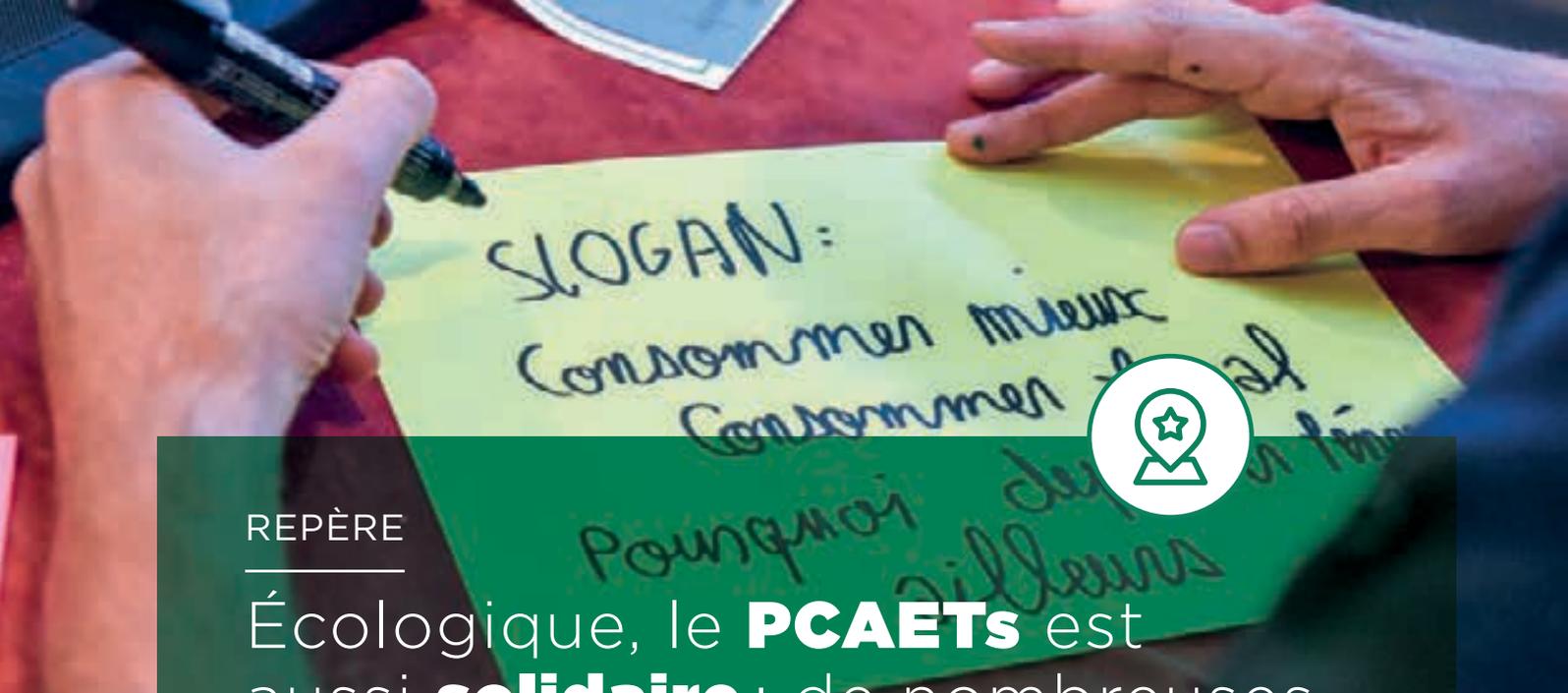
L'ALEC : SOURCE DE MULTIPLES AIDES

L'ALEC (Agence de l'énergie et du climat) est un service neutre et gratuit de conseils en économie d'eau et d'énergie, financée notamment par la Métropole de Montpellier.

Elle est identifiée comme guichet unique et oriente ainsi les particuliers vers les aides financières (1 300 €) pour les travaux de rénovation énergétique des logements. Elle apporte des conseils, avec des brochures d'informations pratiques et en organisant des «cafés climat» d'information et d'échanges sur des thèmes comme

«Chauffer son eau avec le soleil en toutes saisons», «Financer ses travaux de rénovation énergétique» ou «Améliorer son confort en isolant sa maison».

- Site internet : alec-montpellier.org ;
- Sur place, 33 bis rue du faubourg Saint-Jaumes à Montpellier, sur rendez-vous. Tél. 04 67 91 96 91, puis choix 2 ;
- En joignant un conseiller au téléphone, de 13h à 18h, du mardi au vendredi. Tél. 04 67 91 96 91, puis choix 1.



REPÈRE

Écologique, le **PCAETS** est aussi **solidaire** : de nombreuses actions concrétisent la **solidarité, le «s» de «PCAETS»**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire comporte une série d'initiatives et de mesures de justice sociale.



METTRE FIN AUX DIFFICULTÉS POUR SE CHAUFFER À UN PRIX ABORDABLE

La Métropole pousse la rénovation des logements. Ainsi, d'ici à 2026, elle réduit la précarité énergétique pour 6 800 ménages (12% de la population) et encourage l'évolution des modes de chauffage. L'accompagnement des occupants est assuré par leur sensibilisation aux éco-gestes.



FAVORISER LES MOBILITÉS

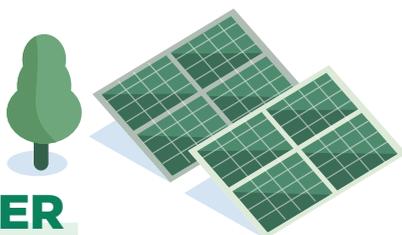
La Métropole généralise la gratuité des transports publics (trams, bustrams, bus) et renforce le réseau. Ces actions entraînent un gain financier pour la population, par les économies de carburant, d'entretien de véhicule, ou d'abonnement aux transports. La future ligne 5 et l'extension de la ligne 1 de tramway desserviront environ 90 000 personnes. S'ajouteront les 110 000 habitants supplémentaires qui bénéficieront des 5 lignes de bustrams.

Activés par la Métropole, le covoiturage et l'autopartage permettent aussi de faire des économies.



ÉTENDRE LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid existant sera densifié et étendu sur le territoire de la Métropole. Les usagers bénéficient d'une énergie à majorité décarbonée à un coût maîtrisé et compétitif.



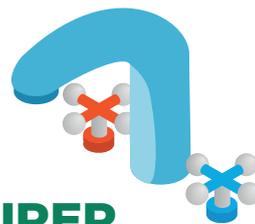
FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Métropole encouragera les projets citoyens de développement d'infrastructures d'énergie renouvelable, réalisés par un financement participatif. Il s'agit de s'affranchir du gaz et de développer le réseau de chaleur et de froid : une énergie à bas coût, sûre et renouvelable.



DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

Pour favoriser une alimentation durable, la Métropole accompagne les initiatives de développement des circuits courts en cohérence territoriale, afin de renforcer l'économie solidaire locale.



INSTAURER LA TARIFICATION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DE L'EAU

La Métropole avance vers la mise en place d'une tarification écologique et solidaire de l'eau. Elle réalise des économies de ressource en eau potable par la rénovation du réseau de la régie des eaux. Les usagers bénéficient de cette diminution des pertes d'eau.



RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

La précarité alimentaire touche de nombreux habitants, ainsi que le monde agricole, en raison de la recherche de prix alimentaires toujours plus bas et la difficulté, pour les agriculteurs, de se faire payer leur production au juste coût. Pour que les produits locaux de qualité soient accessibles, la Métropole s'engage à soutenir les initiatives permettant l'amélioration des produits proposés aux personnes les plus précaires, à accompagner des expérimentations de dispositifs innovants d'alimentation solidaire de qualité, à installer un maillage de commerces alimentaires de produits locaux.



REPÈRE

La Métropole écoresponsable

Avec la gestion de son fonctionnement, de son patrimoine et son «Plan lumière», elle apporte sa part à la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire.

Dans les domaines où elle est directement responsable la Métropole est engagée dans l'atténuation des effets du changement climatique (diminution des gaz à effets de serre et des polluants atmosphériques) : baisse de la consommation d'énergie, des bâtiments, réduction des impacts dus aux transports, «plan lumière».



ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

✓ L'achat public est un levier pour accompagner l'évolution des pratiques vers l'achat durable. Pour cela, la Métropole élabore et accompagne son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

LA RÉDUCTION DES IMPACTS DUS AUX TRANSPORTS

Plus 300 000 litres : en 2020, consommation de carburant par les véhicules de la Métropole.

Afin de décarboner les déplacements, la Métropole modifie son parc, avec l'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique.

Son plan d'action 2021-2026 comprend notamment :

- Des formations des élus et des agents aux enjeux climatiques et à l'éco-conduite ;
- La sensibilisation des agents aux changements de comportement, pour leurs trajets domicile-travail, en utilisant vélo, trottinette et marche à pied, et dans leurs activités quotidiennes, en réduisant la consommation des ressources (eau, énergie, papier, fournitures...);
- Réduire le nombre d'appareils numériques, allonger la durée de vie des matériels.

LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

4 millions d'euros : en 2021 la facture de la consommation d'énergie des bâtiments et équipements de la Métropole.

Un série d'actions, en cours ou programmées d'ici à 2026 :

- Travaux d'isolation thermique des bâtiments ;
- Modernisation des chaufferies, fin des énergies fossiles et équipement en énergie renouvelable ;
- Construction de bâtiments à haute performance énergétique, producteurs d'énergie renouvelable et, dans les opérations de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve, systématisation de l'emploi de matériaux à faible contenu en carbone (bois, matériaux bio-sourcés, matériaux de réemploi) ;
- Intégration dans les délégations de service public à des entreprises privées d'objectifs conformes au PCAETs : consommation d'énergie, gestion des déchets, politique de déplacement...



LE « PLAN LUMIÈRE » POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

75 000 points lumineux recensés dans la métropole, entraînant un coût annuel de 4,5 millions d'euros.

En prenant en compte les impératifs de sécurité routière et de sécurité publique, il s'agit par exemple, d'organiser l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public. Les enjeux sont environnementaux (protection de la biodiversité), sociétaux (préservation de la santé, du bien-être) et économiques (priorisation des investissements).

Les actions du « Plan lumière » portent sur :

- L'étude des « trames noires » et des « trames sombres », les réseaux de zones et de corridors propices à la biodiversité nocturne ;
- La définition des actions adaptées (suppression, réduction, variation de l'éclairage public) ;
- L'optimisation des consommations d'énergie (matériel, horaires, suivi) ;
- La poursuite de l'extinction partielle sur huit voies rapides de Montpellier et de l'accompagnement des communes dans leur projet d'extinction.



ORIENTATION 1

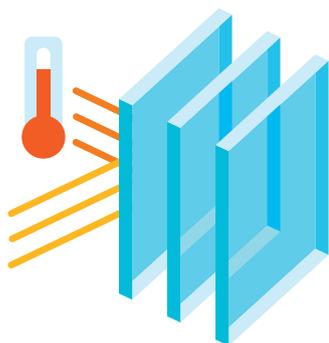
Pour **notre** **habitat**

Rénover massivement les bâtiments (habitat et tertiaire) et lutter contre la précarité énergétique

Les logements sont la source de 20% des gaz à effets de serre et d'environ un tiers des particules (dont 95% issus de l'utilisation de matériel de chauffage ancien et non performant).

Deux actions conjointes vont lutter contre les conséquences de ce phénomène sur le dérèglement climatique :

- La création d'un guichet unique de la rénovation énergétique du bâtiment,
- La réorganisation et l'amplification des dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.



CRÉER UN GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

SITUATION 7 300 logements «passoires thermiques» et 7 500 chauffés par des produits pétroliers, fortement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

OBJECTIF 2026
13 500 logements rénovés, avec un gain énergétique de 40%.

OBJECTIF 2050
90% des logements rénovés.

ACTION PRINCIPALE

- ✓ Mise en place par la Métropole d'une aide de 1 300 €, sans conditions de ressources, aux propriétaires, habitants ou bailleurs qui réalisent des travaux de rénovation. Ils doivent permettre de réduire de 40% la consommation d'énergie du logement.



RÉORGANISER ET AMPLIFIER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

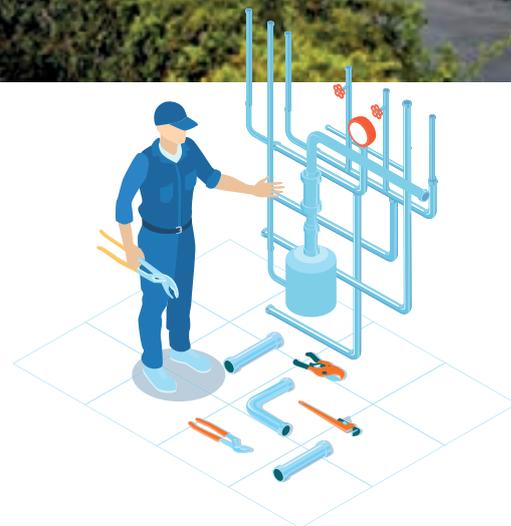
SITUATION Au sein de la Métropole, 34 000 ménages, soit 15% de la population, en précarité énergétique (difficultés à se chauffer à un coût abordable).

OBJECTIF 2026 Passer à 12% de la population.

OBJECTIF 2050 Moins de 5% des ménages en précarité énergétique.

ACTION PRINCIPALE

✓ Réorganiser et amplifier les dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.



MA CONTRIBUTION À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT

✓ Je prends contact avec l'ALEC, guichet unique de la rénovation, pour échanger sur mon projet et voir de quelles aides je peux bénéficier.

✓ J'en profite pour faire un diagnostic gratuit de la consommation d'énergie de mon logement.

Informations : ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) alec-montpellier.org



ORIENTATION 2

Pour tous nos déplacements

Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement

C'est un impératif à la fois pour notre santé et pour la sauvegarde de la planète : réduire les émissions de polluants liés au trafic routier et décarboner nos mobilités en se déplaçant autrement. Plutôt que la voiture, priorité aux transports en commun, au vélo, à la marche à pied : autant de manières, pour tous les habitants, d'aller de l'avant dans leur contribution à ces objectifs partagés. Quatre objectifs opérationnels sont fixés.



MA CONTRIBUTION À LA QUALITÉ DE L'AIR

- ✓ Pour aller au travail, je choisis le tram, gratuit, plutôt que la voiture, coûteuse (carburant, entretien, achat).
- ✓ J'utilise le vélo pour mes petites courses dans mon quartier.
- ✓ J'incite mes enfants à covoiturer avec leurs amis.



RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES TRANSPORTS EN COMMUN, PAR LA GRATUITÉ ET L'OPTIMISATION DU RÉSEAU

SITUATION Les transports, secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, avec 58% des émissions directes, ainsi que 32% des émissions de particules fines et 79% des émissions d'oxydes d'azote.

OBJECTIF 2026 90% des habitants de la Métropole desservis par le réseau de transports en commun.

OBJECTIF 2050 Suppression du véhicule carboné individuel grâce à une offre de mobilité alternative.

ACTIONS

- ✓ Gratuité du réseau de transports en commun fin 2023 pour les Métropolitains ;
- ✓ Développement et optimisation du réseau de transports publics : ligne 5 du tramway et 5 lignes de bustrams en 2025.



DÉPLOYER LE «SYSTÈME VÉLO» POUR TOUS

SITUATION Le transport routier est le secteur le plus émetteur en termes de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, particules fines et ultrafines, benzène et de gaz à effet de serre).

OBJECTIF 2026 Atteindre 10% des déplacements à vélo.

ACTIONS

- ✓ Création d'un réseau d'itinéraires cyclables et facilitation de son usage: aide à l'achat ou la réparation des vélos; sécurisation des stationnements;
- ✓ Renforcer et développer le réseau pour le rendre plus sûr et de meilleure qualité.



METTRE EN PLACE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉ

SITUATION Qualité de l'air: sur 100 jours, un jour «bon», 65 jours «moyens», 27 jours «dégradés» et 7 jours «mauvais».

OBJECTIF 2050 Pour lutter efficacement contre la pollution de l'air, suppression du véhicule carboné individuel grâce à une offre de déplacements alternatifs.

ACTIONS

- ✓ Dispositif Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m);
- ✓ Accompagnements: itinéraires dérogatoires, petits rouleurs, dérogations pour les professionnels;
- ✓ Logistique urbaine repensée (locaux de distribution de grande et petite taille, alternatives au camion diesel);
- ✓ Stations d'avitaillement multi-énergies décarbonées.



APAIER LA MÉTROPOLÉ

SITUATION 29%, part de la marche dans les déplacements.

ACTIONS

- ✓ Laisser plus de place aux piétons en améliorant les espaces publics ;
- ✓ Favoriser les modes de déplacement partagés (covoiturage, autopartage) avec Klaxit et Modulauto.



ORIENTATION 3

Pour notre consommation d'énergie

Contribuer à la souveraineté énergétique et développer les énergies renouvelables

Trois actions ont pour objectif de développer les énergies renouvelables dans la métropole.

METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

SITUATION Le Schéma Directeur des Énergies assure la planification énergétique du territoire, en prenant en compte tous les réseaux d'énergie.

ACTIONS

- ✓ Établir le schéma directeur des énergies ;
- ✓ Amplifier la sobriété énergétique pour réduire la facture ;
- ✓ Concevoir des réseaux d'énergie capables de réguler la consommation d'énergie ;
- ✓ Être alerté par Ecowatt, «la météo de l'électricité», pour mieux la consommer.





DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID RENEUVELABLES

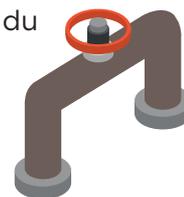
SITUATION Dans la métropole existe un réseau public de chaleur. Plus de 67 % de sa production est basée sur des énergies renouvelables et de récupération. Il est donc moins soumis à l'envolée des prix des énergies fossiles.

OBJECTIF 2026 +60 % équivalents logements alimentés par les réseaux de chaleur renouvelable.

OBJECTIF 2050 100 % du réseau de chaleur et de froid en énergie renouvelable et de récupération.

ACTIONS

- ✓ Densifier le réseau public de chaleur et de froid et en développer d'autres ;
- ✓ Animer un comité des abonnés du réseau de chaleur et de froid.



DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENEUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

SITUATION La production d'énergie renouvelable a été multipliée par 7 entre 2010 et 2019.

Toutefois, le taux d'énergie renouvelable produite localement dans la consommation totale d'énergie du territoire reste très modeste à 3,4 %.

OBJECTIF 2026 Doublement de la part d'énergie renouvelable locale.

OBJECTIF 2050 44 % d'énergie renouvelable locale dans la consommation du territoire.

ACTIONS

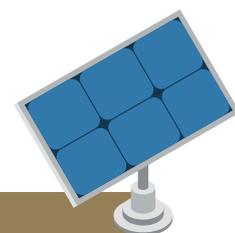
- ✓ Supprimer les 7 500 chauffages au fioul et les remplacer par des énergies renouvelables ;
- ✓ Développer l'utilisation de l'énergie renouvelable sur le territoire (cadastre solaire, chaufferies bois...)



MA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

✓ Je choisis des solutions responsables : je privilégie un poêle à granulés, plutôt qu'une cheminée bois à foyer ouvert.

✓ Je me connecte sur le site du cadastre solaire mis à disposition par la Métropole. Il me permet de connaître le potentiel solaire de ma toiture pour produire de l'énergie.
montpellier3m/cadastresolaire



Pour faire face au changement climatique

Tendre vers l'objectif «zéro artificialisation nette» à 2040 et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain



VERS UN URBANISME NEUTRE EN CARBONE

Installer les conditions d'un urbanisme neutre en carbone: c'est l'ambition de la Métropole. Elle doit se traduire par une nouvelle approche, transversale et multidisciplinaire, pour intégrer les enjeux de neutralité carbone de la planification à l'aménagement opérationnel. Elle doit aussi conduire, dans les opérations d'aménagement et de réinvestissement urbains, à la prise en compte progressive de toutes les émissions de gaz à effet de serre induites par la construction, le fonctionnement et l'exploitation des bâtiments, des voiries et des réseaux, ainsi que des déplacements des personnes et des marchandises.

Face au changement climatique, la sobriété foncière contribue à améliorer la résilience du territoire et à limiter l'étalement urbain et les déplacements qu'il provoque. Elle permet la préservation du potentiel agricole dans le cadre de la souveraineté alimentaire, l'amélioration de la gestion du cycle de l'eau pour réduire les conséquences des événements extrêmes (inondations, sécheresse...), la préservation de la biodiversité et le maintien des puits de carbone des réservoirs naturels (forêts, garrigues, sols cultivés, zones humides) ou artificiels (systèmes constructifs bois, mobilier urbain,...), qui absorbent le carbone présent dans l'air et stockent ainsi une partie importante du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère.



MA CONTRIBUTION AU «ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE»

✓ Porteur d'un projet de construction ou d'aménagement, je prends connaissance des règles du Plan local d'urbanisme intercommunal Climat qui réduit fortement les zones à urbaniser, en extension urbaine et met en œuvre les objectifs de «définition au plus juste des besoins», «optimisation de l'existant», et «intensification des opérations d'aménagement».

✓ Je limite l'imperméabilisation de mon terrain en laissant des espaces de pleine terre, végétalisés et arborés.

✓ Professionnel du bâtiment, j'utilise le bois d'œuvre et les matériaux bio-sourcés et de réemploi locaux.

GARANTIR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

SITUATION L'artificialisation des terres est une cause majeure de dégradation de l'environnement: appauvrissement des sols, destruction des espaces naturels, vulnérabilité aux inondations.

OBJECTIF 2050 Zéro Artificialisation Nette (ZAN): cela consiste à arriver à un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles que l'on veut renaturer.

ACTIONS

- ✓ Limiter l'extension de la ville en utilisant les outils de planification et de réglementation urbaines: le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan local d'urbanisme intercommunal Climat (PLUI-c);
- ✓ Intégrer la trajectoire ZAN dans les outils de planification;
- ✓ Identifier les potentiels de densification urbaine, renaturation, desartificialisation.



INTÉGRER LA NEUTRALITÉ CARBONE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

SITUATION La Métropole connaît une forte croissance démographique. Elle privilégiera donc l'aménagement de la ville sur la ville. Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) adopté en novembre 2019 préserve les deux-tiers du territoire en espaces agronaturels. Il fixe l'objectif d'accueillir 60% des besoins en logements et en immobilier d'entreprises dans les espaces urbains.

OBJECTIF 2050 Atteindre la neutralité carbone.

ACTIONS

- ✓ Évaluer et diminuer l'impact carbone des nouveaux projets d'aménagements ou de renouvellement urbain;
- ✓ Promouvoir le bois d'oeuvre et les matériaux bio-sourcés et de ré-emploi locaux dans la construction et la rénovation individuelle et collective.



ORIENTATION 5

Pour nous **protéger** **des risques** et des atteintes à notre **patrimoine naturel**

Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages, en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux



Protéger et préserver, ce double objectif vaut pour trois des volets de la responsabilité de la Métropole sur le territoire. Il s'agit de protéger, à la fois la population et les activités, des différents risques climatiques, notamment des inondations.

PROTÉGER LA POPULATION ET LES ACTIVITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES

SITUATION Le territoire est soumis à différents risques naturels, principalement : inondation, feux de forêt, mouvements de terrain, tempêtes et risque sismique.

OBJECTIF 2026 Dispositif «Ville en alerte» déployé à l'échelle du territoire.

ACTIONS

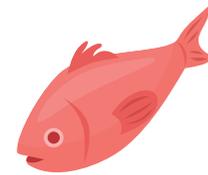
- ✓ Mettre en oeuvre la stratégie de gestion des eaux pluviales ;
- ✓ Réaménager des espaces urbains adaptés aux évolutions climatiques ;
- ✓ Poursuivre les actions de protection et de lutte face aux risques naturels (inondation, eaux pluviales,...) pour protéger la population ;
- ✓ Poursuivre le déploiement du dispositif «Ville en alerte» pour tous les risques.

PRÉSERVER LE CYCLE DE L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

SITUATION Montpellier Méditerranée Métropole a pour mission de gérer les milieux aquatiques en aménageant le bassin hydrographique pour préserver les espaces tout en restaurant les écosystèmes et les zones humides.

ACTIONS

- ✓ Préserver et reconquérir la «trame bleue», les cours d'eau et leurs abords, les zones humides et les étangs;
- ✓ Préserver et reconquérir les zones d'expansion de crues et les zones humides associées;
- ✓ Orienter les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) vers la préservation des milieux aquatiques.



RENDRE LE LITTORAL RÉSILIENT AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

SITUATION Le littoral méditerranéen est particulièrement vulnérable en raison d'une augmentation de l'intensité des événements extrêmes, qui va s'amplifier avec le changement climatique: augmentation du niveau de la mer, érosion côtière, submersion marine...

ACTIONS

- ✓ Préserver les espaces littoraux;
- ✓ Redonner leur place aux lagunes côtières et aux zones humides.



MA CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- ✓ Je m'informe sur les bons gestes et les réflexes (diminuer le risque, prévenir les incendies et leur impact sur l'environnement et la qualité de l'air...)
- ✓ Je découvre la remarquable biodiversité des zones humides et des roselières, une des caractéristiques du territoire de la Métropole, ainsi que celle des garrigues, souvent méconnue.



ORIENTATION 6

La **nature** dans notre **cadre de vie**



Préserver la biodiversité,
rafraîchir la ville et
séquestrer le carbone

La nature a une grande place dans le PCAETs et dans le cadre de vie des habitants. Elle est le réceptacle d'une riche biodiversité à préserver. La végétalisation de la ville réduit l'effet «îlots de chaleur urbains». Espaces forestiers, garrigues et zones humides sont, avec les sols cultivés, d'utiles puits de séquestration du carbone.

OBJECTIF 2050 Toutes les trames vertes et bleues 100% fonctionnelles à toutes les échelles.

ACTIONS

- ✓ Mettre en place un observatoire métropolitain de la biodiversité et engager les habitants et les communes dans la réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité;
- ✓ Adopter une stratégie de préservation de la biodiversité, en partenariat avec tous les acteurs concernés.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

SITUATION Le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole est situé sur le bassin méditerranéen, l'un des 36 « hot spots » mondiaux de la biodiversité. Cependant, cette diversité biologique est menacée en raison de l'aggravation de l'érosion de la biodiversité, aussi bien au plan national que local.

OBJECTIF 2026 Créer un observatoire de la biodiversité.





RAFRAÎCHIR LA VILLE EN VÉGÉTALISANT

SITUATION Les fortes chaleurs estivales et le réchauffement climatique entraînent le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ils sont dus à l'emménagement de la chaleur par les surfaces minérales – façades de bâtiments et voiries – chaleur qui est restituée la nuit. La végétalisation joue un rôle écologique et fonctionnel essentiel en ville et peut contribuer à l'atténuation de cet effet «îlot de chaleur urbain» par l'ombre des arbres qui réduit la température au sol et à la surface des bâtiments, ainsi que par l'évapotranspiration qui rafraîchit l'air.

OBJECTIF 2050 Zéro effet «îlot de chaleur».

ACTION PRINCIPALE

- ✓ Préserver et développer la nature en ville pour la rafraîchir (nouvelles formes paysagères, forêts urbaines, végétalisation de l'espace public et privé).

ENGAGER LA RÉFLEXION SUR LA SÉQUESTRATION CARBONE ET SUR LE LIEN QUALITÉ DE L'AIR-VÉGÉTAL

SITUATION Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, Montpellier Méditerranée Métropole doit séquestrer l'équivalent en gaz carbonique de ses émissions résiduelles, après évitement et réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie du territoire. Différents vecteurs de séquestration ont été identifiés : la plantation d'arbres, la régénération des sols et le stockage de carbone sous la forme de matériaux de construction biosourcés, bois d'œuvre en tête.

OBJECTIF 2026 Se doter d'une stratégie de compensation carbone.

OBJECTIF 2050 Dans le territoire de la Métropole séquestrer au moins 50% du carbone nécessaire à l'atteinte des objectifs.

ACTIONS

- ✓ Améliorer la connaissance sur la séquestration carbone en milieu méditerranéen et le pouvoir de captation de polluants atmosphériques par les végétaux, en lien avec les territoires voisins ;
- ✓ Conforter le rôle des puits de carbone existants (espaces forestiers, garrigues, sols cultivés, zones humides) et en favoriser de nouveaux (bois, sols, construction).





ORIENTATION 7

L'eau pour nous tous

Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages

L'eau est une des principales composantes du Plan Climat Air Énergie Eau solidaire. Des actions de préservation de la ressource en eau potable et de sécurisation et de diversification de l'eau brute sont donc programmées. En effet, sans eau, pas de vie, pas de capacité de l'écosystème à retrouver un état d'équilibre.

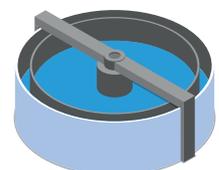
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

SITUATION Le champ d'action de Montpellier Méditerranée Métropole porte sur la quasi-totalité du cycle de l'eau: depuis la préservation des ressources en eau souterraines, l'approvisionnement en eau potable et en eau brute jusqu'au traitement des eaux usées, en passant par la lutte contre les inondations.

OBJECTIF 2026 85 % de rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de la Régie (communes de Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Pérols, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone).

ACTIONS

- ✓ Économiser la ressource en eau par l'information des consommateurs (éco-gestes) et l'évolution des réseaux (recherches des fuites, prélèvements);
- ✓ Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux sur le territoire en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires;
- ✓ Offrir une tarification écologique et solidaire.

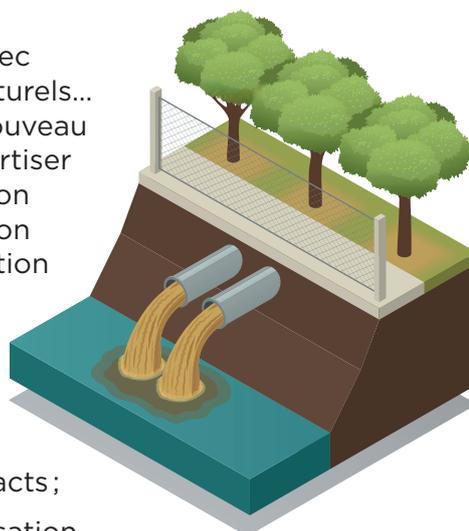


SÉCURISER ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES EN EAU BRUTE

SITUATION L'accès à la ressource en eau brute est un enjeu majeur pour l'agriculture, alors que de nombreux défis s'imposent à elle : maintien de l'activité face à la pression du développement urbain, adaptation au changement climatique, conciliation des pratiques avec la protection des ressources en eau et des milieux naturels... Dans ce contexte, en 2019, la Métropole a lancé un nouveau schéma de desserte en eau brute. Ses objectifs : expertiser toutes les solutions de sécurisation et de diversification de l'accès à l'eau brute afin d'accompagner la transition agroécologique du territoire, dans le cadre d'une gestion durable et économe des ressources en eau.

ACTIONS

- ✓ Préserver et diversifier les ressources en eau brute et rationaliser leur utilisation pour des projets agroécologiques et des filières à bas niveaux d'impacts ;
- ✓ Poursuivre et développer l'innovation pour la réutilisation des eaux usées traitées.



MA CONTRIBUTION À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

✓ Je me renseigne auprès de l'ALEC sur mes économies d'eau. Elle propose notamment des gestes simples pour économiser l'eau et des ateliers pour réduire sa consommation au quotidien.

alec-montpellier.org
(lire p. 11)





ORIENTATION 8

Notre contribution à la **réduction** **des déchets**

Devenir un territoire
« ZÉRO DÉCHET »



La gestion des déchets sur le plan écologique et climatique est un vrai défi et impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux. L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets nécessite d'augmenter le niveau d'ambition en matière de réduction et de tri des déchets. Montpellier Méditerranée Métropole s'engage ainsi une politique ambitieuse « ZÉRO DÉCHET ».

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LE COMPORTEMENT DES HABITANTS VERS LA PRÉVENTION ET LE TRI À LA SOURCE

SITUATION Les réglementations européenne et nationale placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

OBJECTIF 2025 Détourner 15 000 tonnes de biodéchets de la poubelle grise.

ACTIONS

- ✓ Accompagner les particuliers et les professionnels vers la prévention et le tri à la source
- ✓ Plan « Zéro Jetable »
- ✓ Collecter les biodéchets Développer l'économie

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SITUATION Le changement d'un modèle économique linéaire vers un modèle circulaire nécessite d'agir dans les 7 grands domaines suivants : l'approvisionnement durable ; l'écoconception ; l'écologie industrielle et territoriale ; l'économie de la fonctionnalité ; la consommation responsable ; l'allongement de la durée d'usage (réparation, vente, réutilisation) ; l'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets.

ACTIONS

- ✓ Définir la stratégie globale de la politique économie circulaire
- ✓ Soutenir et accompagner la consommation responsable, les projets d'économie de la fonctionnalité, la recherche et l'innovation
- ✓ Développer le réemploi : ressourceries, Repair'cafés



MA CONTRIBUTION AU «TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET»

En tant que particulier, en famille :

✓ Je réduis ma production de déchets, en luttant contre le gaspillage alimentaire, en pratiquant le compostage individuel ou collectif, en développant le recyclage, le réemploi et le faire soi-même.

✓ Je favorise les achats en vrac, je loue plutôt que d'acheter... je participe ainsi à l'économie circulaire dans ma ville.

✓ Si un objet ne me sert plus, j'ai le réflexe de l'amener à une ressourcerie.





ORIENTATION 9

Produisons et consommons local

Construire le système
alimentaire durable et
équitable du territoire

Deux enjeux conjoints sont majeurs dans la Métropole :

- Le maintien et le développement des espaces et des activités agricoles et donc l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent en vivre ;
- La possibilité, pour les habitants, de disposer d'une alimentation de qualité à un prix à leur portée.

En réponse à ces impératifs, la Métropole travaille pour la conservation et l'extension de terrains pour l'agroécologie, l'organisation d'un approvisionnement bio ou local et la réduction de la précarité alimentaire. Dans cette démarche collective et novatrice, les habitants consommateurs responsables, ont leur place.



FAÇONNER UN TERRITOIRE AGROÉCOLOGIQUE

SITUATION Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'une Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A) ambitieuse. L'objectif est d'adapter le territoire vers la transition agroécologique et la souveraineté alimentaire.

OBJECTIF 2026 1 000 hectares mobilisés pour l'agroécologie.

OBJECTIF 2050 tendre vers 100 % des parcelles agricoles du territoire en agroécologie selon la charte métropolitaine et 100 % des friches agricoles reconquises.

ACTIONS

- ✓ Construire une stratégie de mobilisation du foncier agricole pour installer des agriculteurs et agricultrices ;
- ✓ Accompagner la transition agroécologique.



STRUCTURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE ET RÉSILIENT

SITUATION La production nourricière ne permet de couvrir que 3% des besoins alimentaires du territoire. L'augmentation d'une production nourricière saine et diversifiée est donc un enjeu de résilience alimentaire et économique et doit se penser à l'échelle interterritoriale. Un équilibre reste à trouver entre des revenus agricoles qui permettent aux agriculteurs et agricultrices de vivre de leur production et l'accès à l'ensemble de la population à des aliments de qualité.

OBJECTIF 2026 80% de bio ou de local dans l'approvisionnement des restaurants scolaires.

ACTIONS

- ✓ Animer et conseiller les communes pour renforcer l'approvisionnement de la restauration collective publique par des produits locaux de qualité ;
- ✓ Appuyer la commercialisation des produits locaux durables en circuits courts et de proximité.



L'AGROÉCOLOGIE KESAKO ?

L'agroécologie désigne les pratiques agricoles qui lient l'agronomie (science de l'agriculture) et l'écologie (science de l'environnement). Solutions pour remplacer les pesticides, pour réduire les nitrates dans nos rivières, pour mieux atténuer les effets de l'agriculture sur le dérèglement climatique, pour proposer une nourriture plus saine aux citoyens...

Elle est une agriculture qui se veut durable, plus respectueuse des Hommes, des terres et des animaux que l'agriculture conventionnelle.



PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET CHOISIE

SITUATION Dans la métropole, la précarité alimentaire (capacité de se nourrir convenablement en qualité et en quantité) est en hausse. 26% des montpelliérains soit 70 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté.

La réponse à la précarité alimentaire est assurée principalement par l'aide d'urgence (intervenants publics et associations). La recherche de prix alimentaires toujours plus bas impactent le monde agricole qui a des difficultés à se faire payer le juste coût des productions. Un équilibre est donc à trouver pour que les produits locaux de qualité restent accessibles.

OBJECTIF 2026 Doter le territoire d'une stratégie intégrée de résorption de la précarité alimentaire.

ACTIONS

- ✓ Soutenir les initiatives pour améliorer la qualité des approvisionnements de l'aide alimentaire;
- ✓ Mailler le territoire d'une offre d'alimentation locale de qualité et inclusive;
- ✓ Impulser, porter et soutenir des actions pour permettre à tous de jardiner la ville.





ORIENTATION 10

Le plan climat, l'affaire de **toutes** **les entreprises**

Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique

La Métropole se dote d'une politique innovante de développement économique répondant aux grands enjeux de l'emploi et de la transition écologique. Ce parcours vers une économie à impact positif est impulsé par la collaboration avec les entreprises.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE À IMPACT POSITIF

SITUATION Montpellier Méditerranée Métropole affirme sa volonté d'engagement dans la responsabilité sociétale et la transition écologique. Le territoire étant essentiellement composé de 90% de TPE, les démarches RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) sont encore faibles par manque d'expertises. L'Agence Interterritoriale de Développement a pour mission d'accompagner les acteurs économiques dans leur croissance durable. C'est pour cela que l'Agence Interterritoriale de Développement va accompagner les acteurs économiques dans leur croissance durable.

OBJECTIFS

- ✓ Accompagner les entreprises dans leur propre transition énergétique pour répondre aux défis écologiques, sociaux et économiques;
- ✓ Créer un écosystème favorable à l'implantation et au développement d'entreprises spécialisées dans l'économie verte;
- ✓ Ainsi, réduire les consommations d'énergie, des émissions de GES et de polluants.

OBJECTIF 2050 100% des acteurs socio-économiques du territoire ont réussi leur transition écologique ;

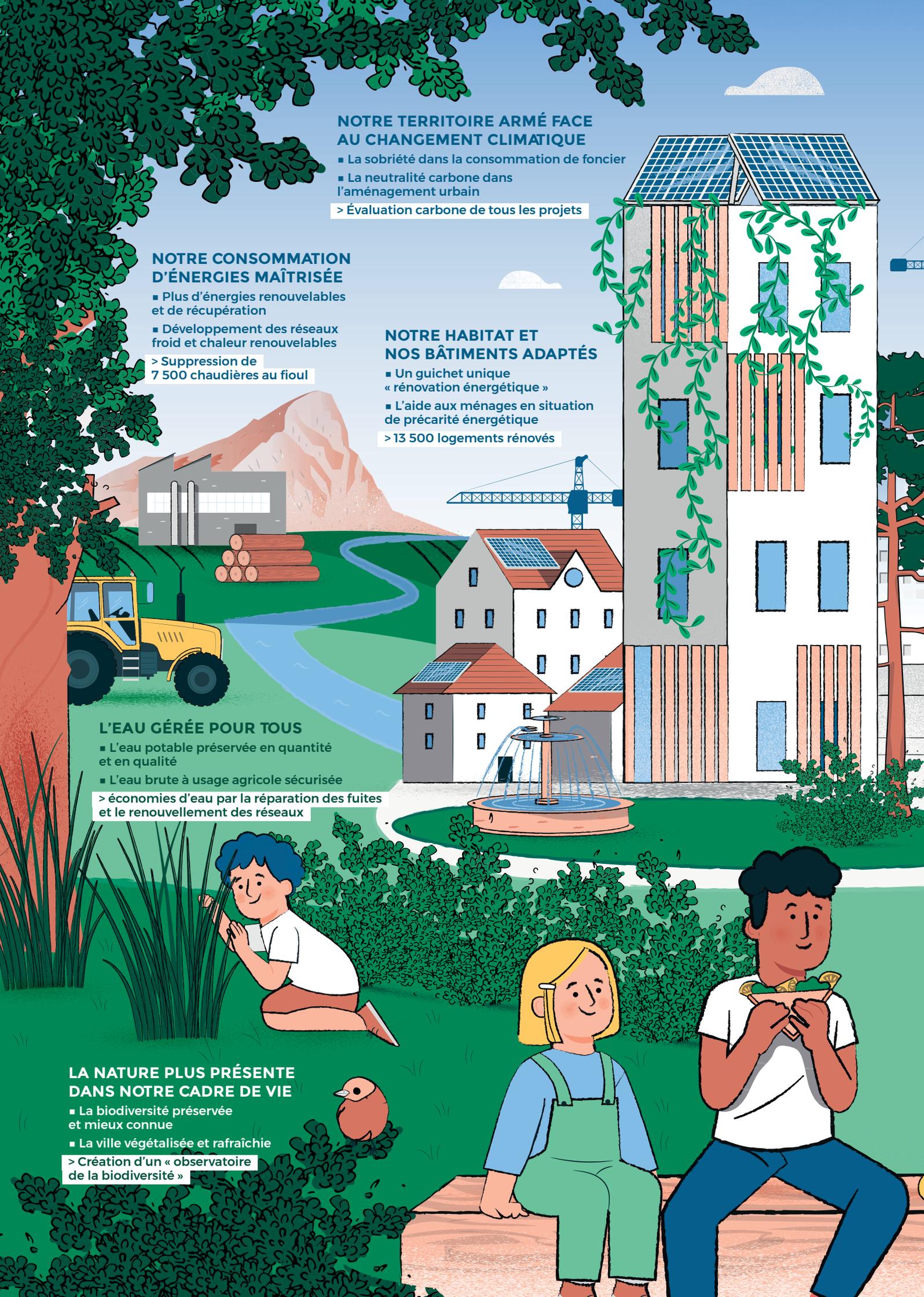
ACTIONS

- ✓ Sensibiliser et accompagner l'engagement sociétal des entreprises et des acteurs socio-économiques ;
- ✓ Favoriser la création d'entreprises à impact sociétal positif et l'émergence de nouveaux modèles économiques plus responsables, avec l'aide de l'Agence Territoriale de Développement ;
- ✓ S'appuyer sur la dynamique Med Vallée pour produire une ville et un territoire démonstratifs, exemplaires en matière de santé globale.

LA CONTRIBUTION DE MON ENTREPRISE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Métropole met en place des outils, des formations et autres accompagnements. Je me saisis de ces opportunités pour engager mon entreprise dans la transition écologique, une démarche fondée sur la responsabilité sociale et l'innovation.





NOTRE TERRITOIRE ARMÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La sobriété dans la consommation de foncier
- La neutralité carbone dans l'aménagement urbain

> Évaluation carbone de tous les projets

NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIES MAÎTRISÉE

- Plus d'énergies renouvelables et de récupération
- Développement des réseaux froid et chaleur renouvelables

> Suppression de 7 500 chaudières au fioul

NOTRE HABITAT ET NOS BÂTIMENTS ADAPTÉS

- Un guichet unique « rénovation énergétique »
- L'aide aux ménages en situation de précarité énergétique

> 13 500 logements rénovés

L'EAU GÉRÉE POUR TOUS

- L'eau potable préservée en quantité et en qualité
- L'eau brute à usage agricole sécurisée

> économies d'eau par la réparation des fuites et le renouvellement des réseaux

LA NATURE PLUS PRÉSENTE DANS NOTRE CADRE DE VIE

- La biodiversité préservée et mieux connue
- La ville végétalisée et rafraîchie

> Création d'un « observatoire de la biodiversité »

LES ENTREPRISES MOBILISÉES

- Les acteurs économiques accompagnés dans leur transition écologique
- Les innovateurs et les inventeurs soutenus

En 2050, 100% des acteurs socio-économiques du territoire ont réussi leur transition écologique.

NOS DÉPLACEMENTS DÉCARBONÉS FAVORISÉS

- La gratuité et le renforcement des transports publics
- Un « système vélo » pour tous

> Fin 2025, 90 % des habitants desservis par le réseau de transports en commun

LES RISQUES ANTICIPÉS ET LE PATRIMOINE NATUREL SAUVEGARDÉ

- La population protégée des risques climatiques
- L'eau et les milieux aquatiques préservés

> Dispositif « Ville en alerte » dans toute la métropole

RSE

PRODUISONS ET CONSOMMONS LOCAL

- L'aide à l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices
- Une alimentation de qualité et choisie pour tous

> 1 000 hectares pour l'agroécologie
80 % de productions bio ou locales dans les restaurants scolaires

NOTRE CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ACTIVÉE

- L'accompagnement des habitants dans le tri, le compostage et le recyclage
- Des fontaines pour moins de bouteilles en plastique
- Développer l'économie circulaire

> Détourner 15 000 tonnes de biodéchets de la poubelle grise



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE



montpellier3m.fr/pcaet



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Montpellier engagée pour la transition écologique et solidaire